



Carignan

POLITIQUE WI-FI

Juillet 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. Service WI-FI disponible.....	4
2. Modalités et condition d'utilisation	4
2.1 Responsabilités de la Ville de Carignan.....	4
3. Droits de la Ville de Carignan	4
4. Responsabilité des usagers	5
5. Entrée en vigueur	6

1. SERVICE WI-FI DISPONIBLE

Bénéficiez de l'Internet sans fil gratuit aux endroits définis par la Ville de Carignan. La liste des lieux où internet sans fil est gratuit est disponible sur le site internet de la Ville de Carignan.

2. MODALITÉS ET CONDITIONS D'UTILISATION

2.1 RESPONSABILITÉS DE LA VILLE DE CARIGNAN

- Bien que la Ville de Carignan met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer l'accès gratuit au WI-FI, le service est malgré tout fourni tel quel, sans garantie et sans support. La Ville de Carignan n'est nullement responsable des conséquences liées à un arrêt imprévisible du service;
- Afin de protéger la vie privée des usagers, aucun renseignement nominatif ne sera divulgué, publié, transmis ou vendu à un tiers, sauf si un mandat de perquisition ou une cour de justice nous force à le faire;
- Seules les informations suivantes seront archivées sans votre permission explicite: l'adresse MAC de l'appareil utilisé pour la connexion, la durée, les sites visités et la quantité de données transmises au cours de chaque connexion, le tout pour seul fin de statistiques;
- Aucun archivage du contenu ou de la destination de votre trafic ne sera réalisé. Exceptionnellement, sa nature pourra être analysée afin de localiser un problème technique;
- La Ville de Carignan ne supervisera pas l'utilisation que les mineurs feront du service internet. La responsabilité de cette utilisation incombe aux parents;
- En aucun cas, la Ville de Carignan n'est responsable des dommages qui pourraient résulter de l'accès ou de l'utilisation du WI-FI, incluant toute détérioration ou virus qui pourraient infecter votre équipement informatique ou toutes pertes de données reliées à l'utilisation du service;
- Des défaillances techniques empêchant l'accès au WI-FI ne pourraient en aucun cas donner droit à une quelconque indemnité.

3. DROITS DE LA VILLE DE CARIGNAN

Afin d'assurer un service de la meilleure qualité possible et d'assurer la viabilité à long terme du projet, la VILLE DE CARIGNAN se réserve le droit de:

- Bloquer ou limiter l'accès à certains ports ou sites Web, dont ceux à caractères illicites et pornographiques;
- Instaurer une limite de bande passante;

- Bloquer l'accès WI-FI au titulaire n'ayant pas respecté les responsabilités énoncées dans la présente politique ou tenté d'éviter les mécanismes de contrôle par l'utilisation de comptes multiples ou tout autre moyen;
- Bloquer les connexions SMTP sortantes.

4. RESPONSABILITÉS DES USAGERS

- Un appareil mobile muni d'une carte sans fil est nécessaire afin d'utiliser le service;
- Le service est offert pour un usage itinérant et temporaire. L'utilisation du service de façon récurrente ou intensive à partir d'un domicile ou d'un lieu de travail constitue une utilisation abusive;
- Il est interdit d'utiliser le service pour pratiquer des activités illégales. L'utilisateur assume l'entière responsabilité d'une telle utilisation et s'engage à dédommager la Ville de Carignan pour toute dépense qu'un tel usage pourrait lui occasionner;
- Il est strictement interdit de consulter des sites à caractère pornographique ou incitant à la haine raciale, aux crimes et aux délits;
- Il est interdit de transmettre sur l'Internet toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle, littéraire ou artistique;
- Il est interdit d'effectuer des téléchargements illégaux, des copies de logiciels ou de CD ou DVD protégés par des droits d'auteur ou dont le contenu est protégé par des droits d'auteur;
- Il est interdit de faire une utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du service, telle que notamment l'encombrement volontaire ou involontaire des serveurs de messageries et/ou des destinataires de mails par du publipostage sauvage (« spamming », « bunk e-mail », « junk e-mail » ou « bombing ») ou de son réseau, ou l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre important de réponses (« teasing » ou « trolling ») pouvant ainsi perturber la disponibilité du service;
- L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à des tiers du fait de son utilisation propre du service;
- Il est interdit de contourner les mécanismes de contrôle de consommation de la bande passante par quelque moyen que ce soit;
- La connexion sans fil offerte n'est pas cryptée. Il appartient donc à l'utilisateur d'utiliser des protocoles sécurisés s'il souhaite protéger ses mots de passe et autres informations confidentielles;
- Il est primordial de respecter les autres usagers et le personnel du lieu où le service est utilisé;
- Il est interdit de relayer ou de partager, de quelque moyen que ce soit, la bande passante offerte.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Patrick Marquès, maire

Date

Ève Poulin, greffière

Date